

La publicité en faveur des hôpitaux

23/06/2017

Les hôpitaux de l'AP-HP sont souvent amenés à réaliser des actions de communication destinées à faire connaître leurs activités, notamment leurs activités de soins.

Dans ce cadre, la frontière entre communication et publicité est parfois ténue.

Il convient d'être vigilant, car l'une est autorisée, l'autre est, en principe, interdite.

Consulter ici la fiche pratique relative à la publicité en faveur des hôpitaux.

A JOUR DE JUIN 2017